

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 14 DECEMBRE 2020**

Présents : Jean-Maurice VENTURINI, Marie-Eve BERNI, Julien BRUNET, Fabrice CHAFFARDON, Maria DA FONSECA, Jean FOULON, Catherine MAINIER, Gilles PLOTTON, Marc SECO, Alexandre SORNAY.

Absents : Carine PILLAT, Julien CAUCINO

Procuration : Julien CAUCINO à Arnaud BOURGEOIS

La séance débute à 19H45

1. Actualités de la commune

Le Conseil est informé du changement de matériel téléphonique des bâtiments communaux pour être compatible avec la fibre. Les travaux de raccordement sont en cours sur le territoire de la commune.

2. Formation des élus

Le conseil alloue à l'unanimité la somme de 3000 € chaque année pour la formation des élus. Les formations peuvent être remboursées quand elles sont suivies auprès d'organismes agréés.

3. Plan de formation mutualisé

Le Conseil adopte à l'unanimité le plan de formation élaboré par le Centre de Gestion de la Savoie pour les années 2020/2022. Ce plan, à destination des agents, a été élaboré en collaboration avec les communes du bassin chambérien afin de s'adapter aux besoins spécifiques des communes de moins de 50 agents.

4. Acquisition d'une parcelle au Chef-lieu

Le Conseil vote à l'unanimité l'acquisition d'une petite parcelle au Chef-lieu d'environ 106 m² à détacher de la parcelle AC53. Ce terrain est vendu par M. et Mme VUILLERMET Roger pour un montant de 1500 €. Les frais de géomètre et de notaires sont à la charge de la commune.

5. Modification du poste de responsable du restaurant scolaire

L'agent responsable du restaurant scolaire a fait l'objet d'un avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. C'est pourquoi le conseil vote à l'unanimité la modification de son poste pour s'adapter à son nouveau grade.

6. Fixation du taux de promotion au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.

Dans la lignée de la délibération précédente, le conseil municipal vote un taux de promotion de 100 % au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour 2021. Seul l'agent responsable du restaurant scolaire est concerné cette année.

7. Avancement des études du Chef-lieu et de l'extension de l'école

Trois sous-groupes se sont constitués pour travailler sur le plan d'aménagement du Chef-lieu.

Un appel à concurrence a été lancé pour trouver une équipe de maîtrise d'oeuvre afin de lancer les travaux d'extension de l'école.

Le groupe Boo a été retenu : il regroupe les cabinets d'architecture Exe et Ouvrar, la société Keops, bureau d'étude structures et la société Génie Techs pour l'ingénierie fluides et thermique. Leurs honoraires ont été arrêtés sur un pourcentage de 8.18 % à valoir sur un coût des travaux HT de 620 000 €. Les travaux auront lieu de septembre 2021 à juillet 2022.

8. Questions diverses

La commune renouvelle la convention avec la SPA pour 2021. Cette association s'engage à accueillir, moyennant une somme d'environ 700 € pour l'année, les chats et chiens en divagations sur Montagnole et qui sont amenés au refuge.

L'aménagement d'une boîte à livres est finalisé. Elle sera construite par l'agent technique et placée sous le préau de la mairie.

Fait à Montagnole,
Le 1^{er} février 2021

Le Maire

Jean-Maurice VENTURINI

